7. La décision de déménager le régiment aéroporté n'a pas été prise sans que soit prise en considération son incidence sur la communauté d'Edmonton. Le déplacement du régiment ne laissera pas pour autant la ville d'Edmonton sans une présence militaire importante. Ainsi, Edmonton demeurera le terminus ouest du groupement aérien de transport des Forces canadiennes, la ville continuera également d'être le siège du deuxième dépôt d'approvisionnement le plus important des Forces canadiennes, ayant, par ailleurs, été choisie pour accueillir le centre opérationnel régional du NORAD.